



**Conseil d'Administration du CIAS
1^{er} octobre 2021**

COMPTE RENDU CONSEIL

ADMINISTRATION	2
VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 21 MAI 2021	2
MISE EN ŒUVRE DE L'ÉVALUATION INTERNE DU SERVICE D'AIDE A DOMICILE	2
SERVICE D'ARCHIVAGE PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION	2
POINT DE SITUATION ET AVANCEES DU PROGRAMME AIDANTS AIDES	3
DELIBERATION RIFSEEP	4
CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DE LA TELEGESTION	5
MARCHE DES REPAS.....	5
ADMISSION EN NON VALEUR.....	7
QUESTIONS DIVERSES	9

ADMINISTRATION

Rapporteur : Mme Andrée BELLANGER

VALIDATION DU COMPTE RENDU du 21 mai 2021

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration les points qui ont été abordés lors de la séance du 21 MAI 2021, et demande si le procès-verbal soulève des questions particulières

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte rendu du 21 MAI 2021.

Mise en œuvre de l'évaluation interne du service d'aide à domicile

« La Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale soumet les établissements et services à une législation spécifique en matière d'évaluation et d'amélioration continue des activités et de la qualité des prestations. »

Le Département nous demande de réaliser ce document dans les plus brefs délais.

M. Alain GARNAUD se porte volontaire pour participer au comité de pilotage de la démarche.

Service d'archivage proposé par le centre de gestion

Notre collectivité a la nécessité de gérer ses archives et de débarrasser celles encore stockées sur l'ancien site de Jumilhac. Pour ce faire le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne, dans le cadre de ses missions facultatives et à notre demande, ouvre aux collectivités locales un service d'aide à la gestion des archives.

Dans ce cadre, il peut effectuer :

- Tris et classement des documents d'archives
- Formation et conseils en archivage auprès du personnel de la collectivité
- Exploitation et valorisation du patrimoine archivistique
- Suivi et remises à jour régulières du classement mis en place

L'ensemble de ces prestations sera assuré à la collectivité moyennant une participation horaire de 45 euros, intervention sur site.

La durée de l'intervention a été estimée à 64 heures soit 2 880€.

Les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité :

d'adhérer au service facultatif de remplacement et de renfort pour l'aide au classement de ses archives auprès du Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale de la Dordogne,

- que les crédits nécessaires au paiement de la participation seront ouverts au chapitre du budget prévu à cet effet,

- de donner tous pouvoirs au Président pour signer tous actes et conventions résiliables et révisables annuellement.

Point de situation et avancées du programme aidants aidés

Notre structure est positionnée sur le niveau 2 du programme aidants aidés. En juin dernier nous avons reçu l'accord de prise en charge de la conférence des financeurs pour l'année 2021. Nous sommes à ce jour en attente de l'accord de financement de la CARSAT. C'est l'UDCCAS qui serait chargée de distribuer le financement auprès des structures.

La conférence des financeurs nous a attribué un financement de 25 354€ pour réaliser des actions de sensibilisation, des diagnostics complexes, des formations, l'accompagnement par un prestataire extérieur et des achats d'aides techniques.

Notre projet porte autour de deux axes forts :

- ✕ L'accueil et l'accompagnement des nouveaux salariés,
- ✕ La montée en compétences des professionnels sur la prévention des risques et l'utilisation des aides techniques.

Pour le premier axe, six tutrices ont été formées et se sont rendues au CICAT (Centre d'Information et de Conseil sur les Aides techniques) à St ASTIER. Ce sont elles qui sont chargées en priorité d'accueillir les nouveaux agents ainsi que les stagiaires. La période de tutorat pour les nouveaux agents est adaptée en fonction du profil de la personne. Il peut aller de 2 jours à plusieurs semaines selon la situation. En effet nous avons pu ces derniers mois embaucher des professionnels en Parcours Emploi Compétences sans expérience dans l'aide à domicile. Aussi grâce au financement de 80% de leur salaire nous avons pu nous permettre « d'investir » sur ces personnes, afin de les former au mieux grâce à une période de tutorat renforcée.

Depuis deux mois nous avons fait le choix de valoriser l'investissement des tutrices et de leur attribuer une heure payée par accompagnement réalisé.

Concernant la montée en compétences des professionnels sur la prévention des risques et l'utilisation des aides techniques, une sensibilisation en réunion d'équipe puis en individuel lors des entretiens d'évaluation a été réalisée. Une grille de repérage des risques est réalisée lors de l'entrée de nouveaux bénéficiaires par les responsables de secteur et une fiche de remontée des informations sensibles est communiquée par les intervenantes, en cas de besoin au fil de la prise en charge.

Des formations sur la prévention des risques et l'utilisation des aides techniques ont eu lieu. Le format va être modifié suite à l'impossibilité de réaliser les formations SST (sauveteur secouriste du travail) avec le CNFPT. En effet, suite au COVID cette formation n'est toujours pas reprogrammée par le CNFPT or il est primordial voir vital pour nos intervenantes d'être formées (recyclées pour certaines) aux gestes de premiers secours. L'ergonome qui nous suit sur le programme aidants aidés a donc proposé la mise en place des formations APS (acteur prévention santé) qui se déroulent sur 4 jours et qui permettent d'être formé au SST ainsi qu'à la prévention et à l'utilisation des aides techniques. Ainsi d'ici la fin du premier semestre 2022 l'ensemble des agents bénéficieront de cette formation (sous le format 2 jours + 2 jours).

En parallèle des référentes aides techniques seront formées afin d'animer des ateliers sur l'utilisation des aides techniques (à raison d'une demi-journée par mois) pour les nouveaux agents et en recyclage pour les autres. Afin d'organiser ces temps de formation et d'échanges nous aimerions créer un plateau technique. Ce local serait affecté à la mise en place des ateliers mensuels, à l'exposition des aides techniques, et il pourra aussi permettre de créer un lieu de convivialité entre les aides à domicile qui ne disposent pas aujourd'hui de local dédié.

Délibération RIFSEEP

Par courrier du 25/06/2021, les services de l'Etat par l'intermédiaire de Mme la Sous-Préfète de Nontron, nous ont demandé de procéder au retrait de la délibération n°2021-2-15-1 dont l'objet est rappelé ci-dessus.

Il est prévu dans l'annexe à la délibération que : *« le régime indemnitaire sera maintenu dans les mêmes proportions que le traitement, pendant les périodes de congés, en cas de maladie ordinaire, d'accident du travail, de maladie professionnelle, de congé maternité, paternité, d'adoption, de longue maladie, de grave maladie ou de maladie longue durée ».*

Or, les services de l'Etat nous rappellent que les conditions de maintien ou de modulation du RIFSEEP en cas de congés doivent être examinées au regard du principe de parité et des conditions prévues pour les agents relevant de la fonction publique d'Etat.

Aucune disposition ne prévoit le maintien du régime indemnitaire durant les périodes de congés de longue maladie, de grave maladie ou de longue durée pour les agents de l'Etat.

D'autre part les services de l'état indiquent que l'avis du comité technique n'a pas été spécifié dans les visas.

La délibération devra donc être retirée et modifiée comme suit : *« le régime indemnitaire est suspendu durant les périodes de congés de longue maladie, de grave maladie ou de longue durée. »*

Vu la délibération 2016-80 du 6 décembre 2016 instituant le RIFSEEP au sein du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Jumilhac applicable au Centre Intercommunal d'Action Sociale du Périgord-Limousin suite au regroupement des communautés de communes du Pays de Jumilhac et du Pays Thibérien,

Vu l'avis favorable à l'origine émis par le comité technique auprès du CDG24 en date du 13 décembre 2016,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 25 mars 2021,

Le Président informe l'assemblée,

La collectivité a engagé une réflexion visant à revoir les valeurs plafonds des groupes C1 et C2 afin de revaloriser le RIFSEEP des agents d'exécution en conservant les objectifs suivants :

- prendre en compte la place de chacun dans l'organigramme de la collectivité et reconnaître les spécificités de certains postes ;
- valoriser l'expérience professionnelle;
- prendre en compte le niveau de responsabilité des différents postes
- renforcer l'attractivité de la collectivité ;

Le Président propose de revoir les valeurs plafonds des groupes C1 et C2 de la manière suivante :

Groupes	Fonctions	Plafond réglementaire Fonction publique d'Etat	Montant plafond Annuel IFSE de la collectivité
C 1	Auxiliaire de Vie Aide à domicile Agent portage de repas	Entre 11.340 € et 17.480 € selon les gardes	2.500 €
C 2	Agent Accueil Agent administratif	11.340 €	2.100 €

Les valeurs des autres groupes restent inchangées.

Les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité de :

- **VALIDER les nouvelles valeurs plafonds des groupes C1 et C2 à compter du 1^{er} avril 2021. Les conditions sont rappelées dans l'annexe jointe.**
- **AUTORISER le Président à signer tous les documents nécessaires**

Calendrier de mise en œuvre de la télégestion

Le projet a été présenté aux équipes lors de réunions d'équipes en juin 2021. La mise en place opérationnelle est prévue pour le mois de février 2022. Voici le calendrier des opérations :

Audit fonctionnel 30 sept avec équipe administrative

Formation encodage 4 janvier

Domatel mob formation administration 18 janvier matin et intervenantes 18 janvier pm (attente date supplémentaire)

Démarrage à distance 31 janvier et 21 février

Marché des repas

Le marché pour la fourniture des repas passé en octobre 2018 arrive à échéance le 31 octobre 2021, nous avons donc lancé une consultation via un marché à procédure adaptée sur la plateforme dédiée AWS.

Une dégustation de repas test était prévue dans le règlement de consultation le vendredi 24 septembre.

Six structures ont retiré un dossier mais seul un candidat a déposé une offre : le Centre Hospitalier de Nontron.

Grille d'analyse du repas test livré le 24/09/2021 pour le service du portage de repas du CIAS Périgord Limousin



	Potage 1 soupe légumes "branche céleri"	Entrée 1 concombre	Plat principal 1 pilon poulet	Produit laitier 1	Dessert 1	
Visuel	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	
Quantité	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	
Qualité organoleptique	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	
Pertinence de la	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	
TOTAL POINTS	112	212	212	212	212	9/10
	Potage 2 soupe oseille "un peu liquide"	Entrée 2 saucisson à l'ail	Plat principal 2 dos colin	Produit laitier 2	Dessert 2 raisin	
Visuel	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	
Quantité	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	
Qualité organoleptique	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	
Pertinence de la présentation pour des	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	
TOTAL POINTS	1,512	212	212	212	212	9,5/10
	Potage 3 soupe légumes	Entrée 3 surimi	Plat principal 3 navarin "très bon"	Produit laitier 3 emmental	Dessert 3 pêche	
Visuel	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	
Quantité	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	
Qualité organoleptique	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	
Pertinence de la présentation pour des	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	
TOTAL POINTS	212	212	212	212	212	10/10
	Potage 4 tourain	Entrée 4 melon	Plat principal 4 confit canard	Produit laitier 4	Dessert 4 tarte abricot	
Visuel	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	
Quantité	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	
Qualité organoleptique	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	
Pertinence de la présentation pour des	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	
TOTAL POINTS	212	212	212	1,512	1,512	9/10
	Pain					
Visuel	10,5					
Quantité	10,5					
Qualité organoleptique	10,5					
Pertinence de la présentation pour des	10,5					
TOTAL POINTS	1,512					
				TOTAL	39	142

Grille synthèse d'attribution du marché	
Candidats	CH NONTRON
Prix des repas demandés	25/40
Valeur technique de l'offre (mémoire + dégustation)	48/50
Modalité de livraison, gestion logistique et garanties de service	10/10
TOTAL	83/100

Le tarif proposé par le CH de Nontron a été renégocié comme notre cahier des charges le prévoyait. Ainsi le tarif initial était de 4.75€ HT, il est à présent à 4.50€ HT.

Les membres du Conseil d'Administration décident :

- De retenir le Centre Hospitalier de Nontron
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires

Admission en non valeur

Monsieur le Président fait part au Conseil d'Administration de la demande du 19 août 2021 de Mme la Trésorière de Thiviers pour des admissions en non-valeur de certaines créances de 2014 à 2020.

EDITION HELIOS

Présentation en non valeurs

arrêtée à la date du 19/08/2021

024039 TRES. THIVIERS

97301 - AIDE A DOM - CIAS PGD-LIMOUSIN

Exercice 2021

Numéro de la liste 5083820015

30 pièces présentes pour un total de 606,11

Exercice de P.E.C	2020	2	Pièces pour	11,22
	2019	5	Pièces pour	8,24
	2018	3	Pièces pour	1,41
	2017	4	Pièces pour	0,52
	2016	5	Pièces pour	27,87
	2015	7	Pièces pour	547,47
	2014	4	Pièces pour	9,38

Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2017	R-36-1		0,3	RAR inférieur seuil poursuite
2017	R-14-1		0,02	RAR inférieur seuil poursuite
2016	R-16-12		14,7	RAR inférieur seuil poursuite
2015	T-710253350015		0,8	RAR inférieur seuil poursuite
2014	T-710256510015		0,6	RAR inférieur seuil poursuite
2018	R-43-15		1,22	RAR inférieur seuil poursuite
2019	T-4271260415		0,96	RAR inférieur seuil poursuite
2018	R-2-30		0,1	RAR inférieur seuil poursuite
2014	T-710256820015		0,6	RAR inférieur seuil poursuite
2017	R-89-12		0,1	RAR inférieur seuil poursuite
2019	R-7-38		0,12	RAR inférieur seuil poursuite
2018	R-22-42		0,09	RAR inférieur seuil poursuite
2016	R-17-96		0,7	RAR inférieur seuil poursuite

12dc3a7461e67884860b4ea9b8205b32312018214515

2015	T-710253500015		59,85	Décédé et demande renseignement négative
2014	T-701900000388		7,68	Décédé et demande renseignement négative
2015	T-710253400015		16,08	Décédé et demande renseignement négative
2015	T-710253590015		26,14	Décédé et demande renseignement négative
2015	T-710253420015		137,2	Décédé et demande renseignement négative
2014	T-710253330015		307,2	Décédé et demande renseignement négative
2015	T-710253640015		0,2	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-710255490015		1,99	RAR inférieur seuil poursuite
2017	R-2-108		0,1	RAR inférieur seuil poursuite
2019	R-29-39		0,36	RAR inférieur seuil poursuite
2019	R-37-40		0,4	RAR inférieur seuil poursuite
2020	T-327		11,02	RAR inférieur seuil poursuite
2020	T-328		0,2	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-710254160015		6	RAR inférieur seuil poursuite
2019	T-587		6,4	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-701900000273		4,48	RAR inférieur seuil poursuite
2014	T-710256910015		0,5	RAR inférieur seuil poursuite
		TOTAL	606,11	

Page 2

46cbcc7a23a6edac5dd2ea1f02a8f75d312017618715

EDITION HELIOS

Présentation en non valeurs

arrêtée à la date du 19/08/2021

024039 TRES. THIVIERS

97301 - AIDE A DOM - CIAS PGD-LIMOUSIN

Exercice 2021

Numéro de la liste 5093430115

27 pièces présentes pour un total de 3105,2

Exercice de P.E.C	2020	1 Pièces pour	0,01
	2019	2 Pièces pour	10,29
	2018	4 Pièces pour	0,83
	2017	2 Pièces pour	41,4
	2016	6 Pièces pour	12,07
	2015	4 Pièces pour	51,2
	2014	8 Pièces pour	2989,4

Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2019	R-78-29		10,19	RAR inférieur seuil poursuite
2017	R-4-145		0,2	RAR inférieur seuil poursuite
2018	R-93-84		0,3	RAR inférieur seuil poursuite
2018	R-63-84		0,2	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-710255570015		0,4	RAR inférieur seuil poursuite
2019	R-89-75		0,1	RAR inférieur seuil poursuite
2018	R-27-79		0,01	RAR inférieur seuil poursuite
2014	T-710256580015		0,8	RAR inférieur seuil poursuite
2015	T-710253650015		0,1	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-710255740015		1,81	RAR inférieur seuil poursuite
2013	T-701900000690		1624,3	Surendettement et décision effacement de dette
2014	T-710256930015		345,6	Surendettement et décision effacement de dette
2014	T-710256600015		345,6	Surendettement et décision effacement de dette
2014	T-710256840015		326,4	Surendettement et décision effacement de dette

Page 1

2014	T-710256720015		345,6	Surendettement et décision effacement de dette
2014	T-710256640015		0,5	RAR inférieur seuil poursuite
2015	T-710253550015		0,7	RAR inférieur seuil poursuite
2014	T-710256560015		0,6	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-710254470015		0,1	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-701900000274		8,96	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-481		0,4	RAR inférieur seuil poursuite
2018	R-2-96		0,32	RAR inférieur seuil poursuite
2015	T-710253670015		0,8	RAR inférieur seuil poursuite
2015	T-3014		49,6	Surendettement et décision effacement de dette
2017	R-2-202		41,2	Surendettement et décision effacement de dette
2016	T-1787		0,4	RAR inférieur seuil poursuite
2020	R-55-94		0,01	RAR inférieur seuil poursuite
		TOTAL	3105,2	

La perte sur créance sera donc constatée par une dépense au compte 6541 pour un montant de 26.90€ et de 606.11€ ainsi qu'au compte 6542 pour un montant de 3 078.30€

Les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité :

- **De prononcer l'admission en non-valeur des créances dues pour un montant total de 3 711.31€ (606.11+26.9+3078.3) sur le budget annexe M22.**
- **Autoriser le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.**

QUESTIONS DIVERSES

L'UDCCAS nous a invité au premier comité de pilotage de structuration des acteurs de l'aide alimentaire qui aura lieu le jeudi 14 octobre 2021.

Mme LABROUSSE souhaite savoir si une action est prévue sur les communes autour de Thiviers pour le repas de Noël, il n'y a pas de projet connu.